

Calendrier de paiements 2018-2019

École Saint-Laurent

Chers parents, afin de limiter l'utilisation de papier,

IL N'Y AURA PAS D'ENVOI D'ÉTAT DE COMPTE PAPIER À TOUS LES MOIS DE FAÇON SYSTÉMATIQUE PAR CONSÉQUENT IL EST FORTEMENT RECOMMANDÉ DE NOUS COMMUNIQUER UNE ADRESSE ÉLECTRONIQUE VALIDE, AFIN QUE NOUS PUISSIONS VOUS FAIRE PARVENIR L'ÉTAT DE COMPTE.

Aussi nous vous encourageons à effectuer les paiements par internet pour éviter certains inconvénients. Veuillez respecter les dates de paiements. Afin de permettre une meilleure gestion des comptes en souffrance, les frais de garde sont payables un mois à l'avance et ce au début du mois.
Les modes de paiement disponibles :

Paiement par internet, par chèque ou en argent comptant. Les chèques postdatés sont acceptés.

Rappel : Tout paiement en argent comptant doit être mis dans une enveloppe sur laquelle vous devez inscrire le nom de l'enfant, le nom du payeur et le montant du paiement inclus.

Cette enveloppe doit être remise par un adulte en mains propres à la technicienne ou à la classe principale.

**Les montants pour les journées pédagogiques ne sont pas inclus dans les frais de garde. Ces frais sont payables si l'enfant est inscrit.

Les frais de garde sont calculés selon une fréquentation régulière de 5 jrs/sem. ou 5 midis/sem.

Frais de garde par mois			<u>Frais des journées pédagogiques pour les élèves inscrits**</u>
Dates des paiements	Régulier	Dîneur	16\$ de frais de garde + frais de l'activité et de transport s'il y a lieu Si l'enfant est inscrit que l'enfant ne se présente pas, des frais de 7.95\$ s'ajoutent aux frais mentionnés ci-dessus.
	5 jours / sem.	5 midis / sem.	
	Frais 8.20\$/jr	Frais 2.50\$/jr	
Sept. 2018	148 \$ (18 jours)	45\$ (18 jours)	
01-10-2018	172\$ (21 jours)	50\$ (21jours)	
01-11-2018	148 \$ (18 jours)	45\$ (18 jours)	
01-12-2018	114.80\$ (14 jours)	35\$ (14 jours)	
<i>Un état de compte vous sera remis en début décembre afin que vous soyez en mesure de mettre votre solde à zéro avant la période des fêtes.</i>			<u>Les journées pédagogiques déjà inscrites au calendrier scolaire 2018-19 sont:</u> 19 sept., 19 oct., 15 et 16 nov., 28 janv., 14 et 15 fév. 1er avril ; 21mai Il faudra prévoir l'ajout de 2 à 4 journées pédagogiques flottantes non-inscrites au calendrier scolaire. La programmation des journées pédagogiques incluant les coupon-réponse est remise environ 2 semaines avant la date prévue de l'activité. <u>L'école et le service de garde seront fermés les dates suivantes:</u> 03 sept. ; 8 oct. ; du 24 déc. au 04 janv. Inklusivement 19 avril ; 22 avril ; 20 mai * Relâche prévue du 4 au 8 mars 2019 inclusivement
08-01-2019	139.4\$(17 jours)	42.5\$ (17 jours)	
01-02-2019	148 \$ (18 jours)	45\$ (18 jours)	
<i>Du 4 au 8 mars 2019 semaine de relâche (Informations à venir)</i>			
01-03-2019	123\$ (15 jours)	37.5\$(15 jours)	
01-04-2019	155.8\$ (19 jours)	7.50\$ (19 jours)	
01-05-2019	172.2\$(21 jours)	55\$ (21 jours)	
Juin 2019	Voir état de compte*		
<i>Un état de compte incluant les frais de garde prévus jusqu'à la fin juin vous sera remis au début du mois juin et devra être acquitté sur réception</i>			